



BURKINA FASO

Centre Régional pour les Arts Vivants
en Afrique (CERAV/Afrique)
Sous l'égide de l'UNESCO



Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)

SEMINAIRE SOUS-REGIONAL
DE FORMATION SUR LA CONVENTION DE 2005
& LES POLITIQUES PUBLIQUES EN AFRIQUE



Actes du Séminaire :
Rapport final, recommandations & motions

- Novembre 2016 -

RAPPORT DE SYNTHÈSE

INTRODUCTION

Du 15 au 18 novembre 2016, s'est tenu au Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique (CERAV/Afrique) à Bobo Dioulasso, le séminaire sous régional de formation sur le thème « **la Convention 2005 de l'UNESCO relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles et les politiques publiques en Afrique** ». Ce séminaire a regroupé vingt-deux (22) acteurs publics et de la société civile culturelle venus du Bénin, du Burkina Faso et du Sénégal. Son objectif était de permettre une meilleure appropriation de la Convention 2005, de favoriser son implémentation au sein de nos Etats et d'améliorer la rédaction des rapports périodiques quadriennaux relatifs au suivi national de cette convention.

Le séminaire organisé par le CERAV/Afrique en partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec le soutien financier de Wallonie Bruxelles International (WBI), s'est déroulé dans une ambiance conviviale et d'enrichissement mutuel.

La présente synthèse du rapport comprend trois parties, à savoir :

- la cérémonie d'ouverture ;
- le déroulement des travaux ;
- la cérémonie de clôture.

I. DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

L'ouverture des travaux du séminaire a été marquée par quatre 04 interventions :

- le mot de bienvenue du Délégué général du CERAV/Afrique, **M. Michel SABA** ;
- l'allocution du Directeur-Coordonnateur de l'Observatoire des Politiques culturelles du Ministère de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles, **M. Michel GUERIN** ;
- l'allocution du Directeur-Exécutif de l'Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique, **Pr Lupwishi MBUYAMBA** ;
- le discours d'ouverture du Parrain prononcé par son représentant, **M. Salifou IDANI**, Secrétaire général de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso.

Toutes les interventions ont insisté sur :

- L'importance de la Convention 2005 pour le développement des industries culturelles et créatives et des politiques culturelles en Afrique ;
- L'engagement des parties à mettre en œuvre et à évaluer périodiquement la Convention ;
- La nécessité d'impliquer les acteurs de la société civile et les partenaires au développement ;
- Les difficultés d'appropriation, de mise en œuvre et d'évaluation de la Convention de 2005 ;
- L'implication des acteurs et opérateurs culturels de différents pays dans la mise en œuvre des programmes du CERAV/Afrique.

II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux ont comporté des communications en séances plénières et des travaux de groupes :

II.1- Des communications

Cinq (05) communications ont été livrées :

Communication 1 : « **Historique et grands principes instituant la Convention 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** », donnée par le Pr MBUYAMBA, Directeur Exécutif de l'Observatoire des Politiques culturelles en Afrique (OCPA).

La communication a fait un vaste tour d'horizon des repères historiques ayant abouti à l'adoption de la Convention de 2005 en passant en revue les grandes rencontres internationales et interafricaines sur les politiques culturelles comme la conférence d'Accra en 1975, la Charte culturelle africaine de 1976, MONDIACULT (Conférence de Mexico de 1982), la Déclaration sur la diversité culturelle de 2001 et la Convention sur la sauvegarde du patrimoine immatériel de 2003.

Communication 2 : « **La Convention de 2005 de l'UNESCO et ses directives opérationnelles** » présentée par M. Désiré OUEDRAOGO, Expert de la Convention 2005. La communication a mis l'accent sur les enjeux de la Convention, son contenu et ses directives opérationnelles ainsi que sur les mécanismes de mise en œuvre.

Communication 3 : « **Evaluation des politiques publiques : Objectifs et méthodologie** » exposée par M. Jean Louis GENARD, Professeur émérite et expert en politiques culturelles. La communication a insisté sur la méthode d'évaluation et sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que sur les éléments de politiques culturelles à prendre en compte.

Communication 4 : « **Méthodologie et instruments de collecte des données, formulation des indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques publiques** » donnée par M. Michel GUERIN. La communication a insisté sur la spécificité des politiques culturelles, l'importance des données et de l'évaluation participative, le bilan informationnel à réaliser au préalable, les informations complémentaires à rechercher;

Communication 5 : « **Méthode d'analyse en groupe (MAG)** », présentée par M. Jean Louis GENARD. Cette méthode consiste, à partir de récits proposés par les acteurs impliqués dans un problème social, politique ou culturel, à initier un dispositif de réflexion collective, permettant aux participants de percevoir et de comprendre les obstacles, les erreurs, les mécompréhensions et de proposer des modes d'évaluation des situations et de résolution des difficultés.

Toutes ces communications ont fait l'objet d'échanges à travers des questions d'éclaircissement, des compléments, des partages d'expériences autour du thème central, et surtout, sur des points précis qui ont suscité l'intérêt et l'attention des participants. Ceux-ci se sont, en particulier, interrogés sur le champ couvert par le concept de « culture », sur la spécificité des politiques culturelles par rapport aux autres politiques et sur la notion de diversité culturelle dans la Convention. Il a été ainsi constaté l'absence de certains secteurs importants comme l'architecture.

S'agissant de « l'évaluation des politiques culturelles », il s'est avéré nécessaire de clarifier avec les participants, les concepts spécifiques à l'évaluation de ces politiques publiques, en particulier au niveau de la construction des indicateurs. La difficulté d'évaluer et de mesurer les politiques culturelles a fait l'objet de discussions importantes, notamment quant à l'implication des acteurs dans l'élaboration de ces indicateurs et la nécessité de concilier méthodes et indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Ces derniers sont essentiels pour saisir le sens des pratiques et des politiques culturelles. L'importance de la quantification a été reconnue mais le groupe a souligné son insuffisance pour une évaluation complète. Les participants suggèrent que les

évaluations des politiques culturelles prennent en compte en plus des impacts économiques les aspects sociaux et identitaires (cohésion sociale, identité culturelle).

Par ailleurs, les discussions ont conduit à s'interroger sur la question même de la diversité culturelle sur laquelle les participants ont été appelés à approfondir la réflexion.

II.2- Des travaux de groupes, exercices et cas pratiques

Ces travaux ont porté sur la méthodologie et les instruments de collecte des données, la formulation des indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques publiques et la méthode d'analyse en groupe (MAG). Ils avaient pour but de familiariser les participants au choix des types et catégories de données à collecter, dans le cadre de l'évaluation, ainsi qu'aux méthodes appropriées d'analyse des interventions des acteurs culturels.

Les cas pratiques devraient aider les différents pays qui sont engagés dans le processus d'élaboration de leur rapport périodique quadriennal sur la mise en œuvre de la Convention 2005 à produire des rapports plus analytiques.

Les discussions ont porté sur le fait que la rédaction des rapports quadriennaux ne doit pas être comprise uniquement comme une occasion du respect d'un engagement vis-à-vis de l'UNESCO mais aussi comme une opportunité de réflexion sur les politiques culturelles. Il a été suggéré que les recommandations issues des rapports soient portées à l'appréciation des décideurs afin d'améliorer les politiques culturelles. Dans ce sens, il a été souhaité que l'élaboration des rapports périodiques mobilise et implique davantage les acteurs de la société civile, mais aussi que le rapport fasse l'objet d'une diffusion conséquente afin de susciter une large appropriation.

L'accent a été également mis sur la différence importante qui existe entre les critères de suivi prônés par les rapports quadriennaux et ce qu'exigerait une évaluation des politiques culturelles. Ainsi, il est nécessaire que soient fixées des conditions indispensables à la mise en place d'une bonne évaluation, que ce soit en terme de recueil, d'organisation des données et de création des dispositifs indispensables pour une politique d'évaluation à la hauteur des défis contemporains.

III. DE LA CEREMONIE DE CLÔTURE

Présidée par M. Tahirou BARRY, Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme qui avait à ses côtés M. Alain SISSAO, Conseiller technique représentant le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Parrain du Séminaire, la

Cérémonie a été l'occasion de présenter la synthèse des travaux, d'entendre des allocutions et de procéder à une remise d'attestations.

Les résultats des travaux, le rapport de synthèse ainsi que les recommandations et motions de remerciement adoptés par le séminaire ont été lus par des participants.

A l'issue de cette lecture, M. Vincent KOALA, représentant des séminaristes a pris la parole pour exprimer leur entière satisfaction quant à la qualité et au haut niveau de la formation reçue. Il a formulé des souhaits en vue d'une poursuite de l'élan pris par le CERAV/Afrique dans la mise en œuvre de sa mission, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des acteurs.

A la suite du représentant des séminaristes, la parole a été donnée à M. Michel GUERIN, Directeur-coordonateur de l'Observatoire des politiques culturelles du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que partenaire du CERAV/Afrique, il a exprimé sa satisfaction quant à la collaboration engagée avec ce Centre et souligné son entière disponibilité à aller plus loin, dans le cadre des projets en cours et à venir. Il a remercié le Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme pour sa disponibilité et son attention et souhaité que cela se poursuive aux fins de la consolidation des capacités opérationnelles de son partenaire, le CERAV/Afrique.

Quant au représentant du Parrain, M. Alain SISSAO, il s'est d'abord réjoui de la dynamique déjà en marche au niveau du CERAV/Afrique en tant que Centre de Catégorie 2 de l'UNESCO auquel le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Président de la Commission nationale pour l'UNESCO, accorde une attention particulière.

Il a félicité les experts et les séminaristes pour les résultats très satisfaisants auxquels ils sont parvenus et les a invités à mettre en œuvre les acquis de cette formation pour faciliter non seulement la production des « rapports pays » adressés à l'UNESCO, mais également dans la mise en œuvre de la Convention de 2005 et des politiques publiques dans les pays concernés.

Prenant la parole en sa qualité de président de la Cérémonie, le Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme a d'abord pris acte des conclusions pertinentes de la rencontre de Bobo-Dioulasso et a remercié les formateurs et les séminaristes.

Il s'est félicité du partenariat opérationnel et dynamique entre le CERAV/Afrique, l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que Wallonie Bruxelles International (WBI). Concernant les recommandations adressées au

Gouvernement du Burkina Faso, il s'est engagé à tout mettre en œuvre en vue d'un traitement approprié et diligent.

Il a terminé son propos en souhaitant bon retour à tous les participants dans leurs foyers respectifs et déclaré le séminaire officiellement clos. A l'issue de la remise d'attestations de participation et de reconnaissance, une photo de famille avec les officiels a marqué la fin de la Cérémonie.

CONCLUSION

Le séminaire a été l'occasion d'un partage d'expériences entre les participants des trois pays ; ce qui a enrichi considérablement les réflexions et les travaux. Le haut niveau des réflexions et des échanges a été favorisé par un choix judicieux des participants, mais surtout, par la qualité de l'expertise et de l'expérience des formateurs.

A l'issue des travaux, des recommandations et des motions de remerciement, annexées au présent rapport, ont été formulées par les séminaristes.

Fait à Bobo-Dioulasso, le 18 novembre 2016

LES SEMINARISTES

RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE

Du 15 au 18 novembre 2016, s'est tenu au CERAV/Afrique à Bobo-Dioulasso, un Séminaire sous-régional de formation au profit de 22 acteurs publics et de la société civile culturelle **du Bénin, du Burkina Faso et du Sénégal**, sur « la Convention de 2005 et les politiques publiques en Afrique » .

Le séminaire a été organisé par le CERAV/Afrique en partenariat avec l'Observatoire des Politiques Culturelles du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec le soutien de Wallonie Bruxelles International, dans le cadre de la **Commission Mixte Permanente de Coopération entre le Burkina Faso et la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région Wallonne** (en Belgique).

Nous, participants au séminaire, formulons **les recommandations ci-après**, issues de nos réflexions collectives stimulées par la formation :

1. A L'ADRESSE DES ETATS

Les séminaristes insistent sur la nécessaire reconnaissance de l'importance des politiques culturelles pour le développement durable.

Ils demandent que les Etats prennent des mesures pour favoriser une meilleure implémentation de la Convention de 2005 dans les politiques publiques.

Ils demandent également que les Etats mettent en place des politiques culturelles cohérentes, et, à cet effet, que la conception de ces politiques donne une place centrale aux acteurs de la société civile. Ils soulignent, au regard des acquis de leur formation, l'importance de construire des politiques, de les mettre en œuvre et les évaluer quantitativement et qualitativement de manière à ce qu'elles répondent au mieux aux besoins des populations.

Ils rappellent que les instruments mis au point par les instances internationales, en particulier l'UNESCO, constituent des ressources importantes pour la mise en place de ces politiques.

Ils insistent également sur la nécessité pour les Etats de promouvoir la transversalité de la culture à travers sa reconnaissance, son intégration et sa valorisation dans les autres politiques. Ils demandent que les pouvoirs publics veillent à prendre en compte les

dimensions et implications culturelles des autres politiques et que soient mis en place des espaces de coordination assurant cette réflexivité.

Ils considèrent que le renforcement des partenariats entre instances gouvernementales et la société civile, dans ses diverses composantes, constituent un des éléments clés de la mise en place des politiques publiques performantes, et, dans cette perspective, ils souhaitent que des efforts soient faits de manière à consolider les acteurs de la société civile.

Enfin, spécifiquement à l'égard du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui a fait l'honneur de parrainer ce séminaire, ils suggèrent la mise en place d'un pôle de recherches spécifiquement dédiées aux expressions et aux enjeux culturels.

2. AUX ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (UEMOA & CEDEAO)

Les séminaristes suggèrent de développer et d'intensifier le partenariat entre le CERAV/Afrique et les institutions communautaires. Des dispositifs de réflexion collective comme celui auquel ils ont participé sont indispensables pour assurer le renforcement des capacités des acteurs ainsi que leur formation continue, mais aussi pour créer des occasions de partages d'expériences, ou encore pour favoriser la mise en réseau d'acteurs souvent confrontés aux mêmes questions, aux mêmes difficultés.

Les séminaristes ont saisi l'occasion de mieux comprendre à quel point, au-delà de leurs différences, les problèmes rencontrés et les enjeux auxquels ils sont confrontés, sont proches et méritent d'être réfléchis de manière commune.

3. A L'ADRESSE DE L'UNESCO

Ils apprécient l'importance du travail de l'UNESCO dans la prise de conscience par les Etats de l'importance de la culture mais aussi dans la définition des orientations que devraient prendre leurs politiques.

S'agissant plus spécifiquement de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, leurs réflexions collectives ont mis

en évidence à quel point les enjeux sous-jacents à cette Convention sont actuels et pertinents.

Concernant les rapports quadriennaux qui ont constitué un des axes de réflexions auxquelles ils ont contribué, ils entendent mettre en évidence que l'orientation de ces rapports est avant tout celle d'un suivi, mais que dans un certain nombre de cas, de véritables évaluations plus analytiques pourraient être d'un apport précieux pour les Etats et les acteurs culturels, tout en sachant que la mise en place des évaluations est coûteuse en ressources.

Les séminaristes rappellent qu'une véritable réflexion sur les politiques publiques nécessite bien sûr la construction de données quantitatives, mais ne saurait se passer de données qualitatives, supposant des méthodes spécifiques, à l'image de la méthode d'analyse en groupe à laquelle les stagiaires ont été initiés.

Ils attendent également que ces rapports non seulement impliquent les acteurs dans leur réalisation, mais aussi et surtout qu'ils fassent l'objet d'une large diffusion et soient l'occasion d'initier des dispositifs de réflexion collective.

Enfin, leurs réflexions ont attiré l'attention sur les possibles effets imprévus de l'implémentation de nouvelles politiques culturelles sur la cohésion sociale et la paix. Cette problématique est essentielle au regard des enjeux du respect de la diversité culturelle.

Fait à Bobo-Dioulasso, le 18 novembre 2016

LES SEMINARISTES

MOTION DE REMERCIEMENTS

Du 15 au 18 novembre 2016, s'est tenu au CERAV/Afrique à Bobo-Dioulasso, un Séminaire sous-régional de formation de 22 acteurs publics et de la société civile culturelle **du Bénin, du Burkina Faso et du Sénégal**, sur « la Convention de 2005 et les politiques publiques en Afrique ».

Le séminaire a été organisé par le CERAV/Afrique en partenariat avec l'Observatoire des Politiques Culturelles du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec le soutien de Wallonie Bruxelles International, dans le cadre de la **Commission Mixte Permanente de Coopération entre le Burkina Faso et la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région Wallonne** (en Belgique).

Nous, participants au séminaire, appréciant les efforts et les dispositions ayant permis l'organisation de cette rencontre sous-régionale, formulons **les motions de remerciements ci-après** :

- **A l'ADRESSE DE l'UNESCO**, notamment au Secrétariat de la Convention de 2005, pour l'attention portée à la préparation technique de la formation et pour la mise à disposition des documents de référence publiés par l'UNESCO sur cette Convention ayant constitué le « kit » des participants ;
- **A l'ADRESSE DE WALLONIE BRUXELLES INTERNATIONAL (WBI)**, pour le soutien financier ayant permis la mise à disposition d'experts hautement qualifiés pour assurer l'animation du séminaire, dans le cadre des accords de la Commission Mixte Permanente de Coopération entre le Burkina Faso et la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région Wallonne (en Belgique) ;
- **A l'ADRESSE DU GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET PARTICULIEREMENT AU MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME (MCAT) ET DU MINISTERE DE l'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (MESRI)**, pour l'accompagnement permanent et le soutien à l'opérationnalisation du CERAV/Afrique, tout en les invitant à davantage d'efforts, en vue de la mise à disposition, à court terme, d'une logistique appropriée pour l'accueil dans de meilleures conditions, des experts, personnes ressources et bénéficiaires des programmes du Centre.

Fait à Bobo-Dioulasso, le 18 novembre 2016

LES SEMINARISTES